VIDÉOPROTECTION - DOSSIER PRÉFECTORAL ET PARAMÉTRAGE

RED PEPPER CONSULTING

OBLIGATOIRE SI APPLICABLE AUTORISATION OBLIGATOIRE SI ZONE OUVERTE AU PUBLIC

RPC-SUP-089

CONDITIONNEL - autorisation préfectorale avant mise en service si les caméras filment une zone ouverte au public. Utiliser le téléservice ou le formulaire officiel ; cette fiche contrôle la cohérence du dossier réel.

ÉTABLISSEMENT _____ NUMÉRO D'AUTORISATION _____ DATE DE DÉCISION _____ ÉCHÉANCE / RENOUVELLEMENT _____

Caméra / zone	Zone ouverte au public ?	Finalité	Plan joint / angle cohérent	Décision / numéro	Durée d'images paramétrée	Personnes habilitées	Information posée avant zone	Renouvellement / modification	Écart / action / preuve

Source de contenu : Code de la sécurité intérieure L252-1 et suivants ; service-public.fr - Cerfa 13806

RED PEPPER CONSULTING · 06 25 23 50 68 · lionel@redpepperconsulting.fr
redpepperconsulting.fr · 4 avenue de la Voie Lactée, 44700 Orvault · numéro officiel d'établissement : 943 623 652 00014